

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 05 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 28 septembre 2018

Nombre de conseillers présents : 13
Date d'affichage : 12 octobre 2018

ETAIENT PRESENTS : Jean-Claude LAB, Marie-Ange BOICHUT, Hélène THEVENIN, Jean BANDERIER, Béatrice BARRET PAQUES, Bérengère CRETIN, Stéphane DUBOIS, Jean-Louis KOSIAK, Jacques KOLSZUT, Marie-Paule LACROIX, Elise MOIZAN, Jean-Marc PRIN, Laurent RABBE.

ETAIENT EXCUSES : Arnaud LAVRUT, Anne-Laure BARRAUX

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme BARRAUX Anne-Laure	à	M. LAB Jean-Claude

Le Conseil Municipal a désigné Mme CRETIN Bérengère, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 28 mars 2014 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2018. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

1-1 Restauration fenêtres mairie et travaux aménagements PMR mairie/école – Validation plan de financement des études et demande de subvention à la DRAC

Suite à de nouvelles directives imposées par la DRAC, avant de déposer un nouveau dossier de demande de permis de construire pour les travaux de restauration des fenêtres du bâtiments de la mairie et d'aménagements PMR mairie/école, il convient de commander :

- des études complémentaires auprès du cabinet BOUDIER, dans le cadre de sa mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre
- un diagnostic sanitaire des fenêtres existantes auprès de l'entreprise ADECO.

Ces études peuvent être subventionnées sur 2018 à hauteur de 40 % du montant HT par la D.R.A.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour,

- AUTORISE le Maire à commander les études précitées
- VALIDE le plan de financement initial des études préalables aux travaux, comme suit :

BESOINS		RESSOURCES	
OPERATION : ETUDES restauration fenêtres mairie et am. PMR mairie/école			
Mission d'assistance, maîtrise d'œuvre – Cabinet BOUDIER	10 000 € H.T.	Fonds propres (13 000 € x 60%)	7 800 € H.T.
Diagnostic état sanitaire des menuiseries – ADECO Menuiserie	3 000 € H.T.	Subv. DRAC (13 000 € x 40 %)	5 200 € H.T.
TOTAL ETUDES	13 000 € H.T.	TOTAL	13 000 € H.T.

- SOLLICITE auprès de la DRAC une subvention pour ce projet d'études préalables dans un premier temps.
- DIT que cette opération fait l'objet d'une inscription budgétaire.

1-2 Travaux de rénovation des toitures église/école – Validation du plan de financement et demande de subvention auprès du C.D. du Jura (ESTJ 2016/2018)

Il est nécessaire d'entreprendre des travaux sur les toitures de l'école et de l'église.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à l'aide départementale « EST J » dont une enveloppe d'un montant de 6 600 € reste à la disposition de Choisey jusqu'à fin 2018 (20% du montant H.T).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les travaux de rénovation des toitures de l'église et l'école
- VALIDE le plan de financement initial de cette opération qui est ainsi défini :

BESOINS		RESSOURCES	
OPERATION : Réhabilitation toiture ECOLE - EGLISE			
Coût travaux	20 030 € H.T.	Fonds propres 80 %	16 024 € H.T.
		Subv. CD39 (ESTJ) 20 %	4 006 € H.T.
TOTAL	20 030 € H.T.	TOTAL	20 030 € H.T.

- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Jura une subvention au titre de l'ESTJ 2016-2018 pour la réalisation de ce projet.
- DIT que cette opération fait l'objet d'une inscription budgétaire.

1-3 Subvention complémentaire à l'association du Patrimoine pour financement de la brochure « centenaire 14-18 »

Dans sa séance du 22 juin 2018, le conseil municipal a décidé de verser à l'association « Choisey et son patrimoine

- une subvention de fonctionnement 2018 de 650 €,
- une subvention exceptionnelle de 640 € pour soutenir le projet d'édition d'une brochure intitulée «Mémoire des poilus » réalisée en l'honneur du 100^{ème} anniversaire de la guerre 14-18.

Cette subvention exceptionnelle correspond au montant H.T. du devis établi par l'éditeur pour un ouvrage constitué de 8 pages intérieures.

Or, le Président de l'association, M. JEANNIER, informe qu'une erreur s'est glissée dans le devis initial : l'ouvrage est constitué en définitive de 20 pages intérieures et non de 8, le devis s'élève donc désormais à 1 100 € H.T.

Ce dernier demande au conseil municipal, la possibilité de réviser le montant de la subvention accordée le 22 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour

- ACCEPTE d'accorder 460 € de subvention complémentaire pour la réalisation de cet ouvrage.
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal 2018.

2- PROJET SOCIAL

2-1 Projet de construction d'une résidence

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une résidence seniors sur le site du vieux château à Choisey.

Il propose de confier à Grand Dole HABITAT la conduite des études jusqu'au dépôt du permis de construire dans un premier temps. Cette phase permettra de déterminer la faisabilité de l'opération.

Si la commune décide d'abandonner le projet à l'issue de l' Avant-Projet Définitif (permis de construire déposé), les frais d'études estimés à 37 000 € H.T. resteront à la charge de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour

- DECIDE de confier la conduite des études du projet de construction de la résidence seniors à GRAND DOLE HABITAT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord avec « Grand Dole HABITAT » pour cette mission
- NOMME deux référents pour le suivi du projet (interlocuteurs) :
Madame THEVENIN Hélène et Monsieur RABBE Laurent

3- INTERCOMMUNALITE - CAGD

3-1 Cession des terrains ZS N°1 et 2 « Aux pairierottes »

Conformément au P.V. de mise à disposition des biens immeubles affectés à l'exercice de la compétence « Zones d'Activités Economiques » reprise par la C.A.G.D., il est prévu que la commune de Choisey cède à la communauté d'agglomération du GRAND DOLE, ses terrains communaux restant à commercialiser sur les zones.

Il s'agit des parcelles cadastrées : ZS N°1 et 2, situés « Aux pairierottes » d'une surface totale de 6 910 m² dont seuls 5 000 m² sont réellement exploitables.

Ces parcelles sont libérées par la D.R.A.C. des obligations de fouilles complémentaires.

Il est convenu que le prix de cession est calculé sur la seule portion exploitable à raison de 5000 m² à 40 € m² soit un total de 200 K€.

Une clause définissant les modalités de versement des fonds sera prévue à l'acte de vente.

La perception des fonds par la commune n'interviendra que lorsque la CAGD aura revendu ledit terrain à un tiers.

La plus ou la moins-value resteront acquiescent à la CAGD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour

- **ACCEPTE** de céder les parcelles situées au lieu-dit « Les pairierottes » :
ZS n° 1 d'une surface totale de 33,22 ares
ZS n° 2 d'une surface totale de 35.88 ares
à la CA du GRAND DOLE pour la somme de 200 000 € soit 5 000 m² à 40 € le m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de vente et toute autre pièce afférente à ce dossier
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

4- INTERCOMMUNALITE – C.A. du Grand Dole

4-1 Dissolution du CCAS sous réserve de la consultation de ses membres

Aujourd'hui la loi NOTRe permet de dissoudre les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants dans un souci de simplification et rationalisation administrative (annulation des conseils d'administration, des budgets ...).

Aussi, après avoir consulté les membres bénévoles du C.C.A.S., il est proposé au conseil municipal de dissoudre à partir du 01 janvier 2019 le C.C.A.S. de Choisey.

Dans cette hypothèse, la compétence sociale est reprise par la commune de Choisey et le budget du CCAS arrêté au 31/12/2018 est transféré dans celui de la commune.

Néanmoins, pour conserver l'implication des membres extérieurs dans l'action sociale du village, il est toujours possible de créer une Commission Communale d'Action Sociale composée d'élus et de personnes extérieures pour effectuer un travail préparatoire. Cette commission sera constituée par les membres actuels du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour

- DECIDE de dissoudre le C.C.A.S. de Choisey à compter du 01 janvier 2019
- CHARGE Monsieur le Maire de confirmer par courrier cette dissolution à chaque membre du CCAS
- DIT que le conseil exercera directement cette compétence sociale et que le budget du CCAS arrêté au 31/12/2018 sera transféré dans celui de la commune
- PRECISE que le CCAS de Choisey ne possède pas de patrimoine en propre.

Monsieur BANDERIER demande si l'Association Foncière de Remembrement peut être dissoute dans les mêmes conditions. Monsieur le Maire précise qu'une dissolution de l'AFR de Choisey a déjà été proposée à ses membres qui ont voté contre.

En effet, la dissolution de l'AFR implique des démarches comptables plus compliquées puisqu'il s'agit d'une entité propriétaire de biens patrimoniaux, et ses membres exploitants sont particulièrement attachés à garder un pouvoir sur la gestion et l'utilisation des chemins d'exploitations.

5- QUESTIONS DIVERSES

QD N°1 – Etat d'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i)

Monsieur le Maire précise que lors de la dernière réunion du 03 octobre 2018 réunissant la commission urbanisme et le bureau d'études URBICAND mandaté par la CA du Grand Dole, il a été défini :

- Des périmètres d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) : zones d'urbanisation principalement situées rue sous les vignes, rue des paradis.
- Des espaces réservés prévus dans le POS de la commune ont été supprimés.

Le projet du règlement du PLUi a été transmis aux communes et sera examiné lors d'une prochaine réunion.

QD N°2 – Fibre Optique

La demande de réalisation de ces deux armoires par l'entreprise en charge de ces travaux a été adressée récemment à la commune. La concrétisation devrait suivre très rapidement.

Malheureusement, la fourniture des câbles par Eiffage est en attente suite à des problèmes d'approvisionnement.

Date prévisionnelle de l'installation estimée à 2019.

QD N°3 – SICTOM – Qualité du tri sur Choisey

Sur 86 bacs d'emballages recyclables contrôlés le 21 septembre 2018 sur Choisey, par des ambassadrices du tri (SICTOM) :

- 69 bacs soit 80 % : conformes ;
- 17 bacs soit 20 % : non conformes dont 4 bacs refusés à la collecte contenant des déchets destinés aux bacs gris, aux points d'apports volontaires (journaux, revues, magazines, textiles), et aux déchèteries.

QD N°4 – Mobilier de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que des crédits ont été prévus sur le budget communal 2018 pour remplacer le mobilier de la salle des fêtes : 150 chaises et 30 tables.

Des modèles de démonstration sont présentés aux membres.

Coût estimatif du mobilier :

- Chaises entre 20 € et 40 € selon les modèles.
- Tables entre 110 € et 250 € selon les modèles.

Une partie des anciens modèles sera conservée pour les associations locales et le reste sera donné à une association caritative.

Monsieur RABBE précise qu'il est important de prévoir également des chariots pour permettre de déplacer les chaises.

Monsieur BANDERIER demande de prévoir une vérification de l'état de propreté des tables lors de la restitution des lieux (lundi matin en général) et pour cela, préconise que les tables restent dépliées pour permettre le contrôle. A charge du locataire de prévoir le rangement du mobilier une fois l'inspection effectuée par l'agent communal.

QD N°5 – Rapport sur le comptage et le relevé de la vitesse des véhicules dans le village de Choisey

A la demande de la commune, un comptage et un relevé de vitesse des véhicules traversant le village de Choisey ont été réalisés du 19 au 26 septembre 2018.

Les relevés ont été faits : rue d'Amont et rue des larges pierres dans les deux sens de circulation (entrant village/sortant village).

Synthèse « rue d'Amont », sens entrant (zone à 50) :

Nombre total de véhicules : 2048 soit moyenne journalière de 293 véhicules.

Vitesse :

- 91 % de véhicules n'excèdent pas 50 KM/h,
- 8 % de véhicules roulent à plus de 50 KM/h
- 1 % sont au-dessus de 60 KM/h.

La limitation de vitesse de 50 KM/h est en majorité respectée dans la rue d'Amont. On peut donc considérer que les vitesses sont raisonnables.

Synthèse « rue des larges Pierres», sens entrant (**zone à 30**) :

Nombre total de véhicules : 3647 soit moyenne journalière de 521 véhicules.

Vitesse :

- 44 % de véhicules n'excèdent pas 30 KM/h,
- 55 % de véhicules roulent à plus entre 30 KM/h et 50 KM/h
- 1 % sont au-dessus de 50 KM/h.

La moitié des véhicules ne respectent pas la vitesse autorisée de 30 KM/h mais en tout état de cause les vitesses restent très raisonnables.

Dans le sens montant les résultats sont encore plus favorables.

On peut également constater que la rue des larges pierres est 2 fois plus fréquentée que la rue d'Amont.

QD N°6 – Informations diverses - Monsieur Jean-Louis KOSIAK

- Les travaux d'aménagement de l'allée centrale du cimetière sont terminés. Les allées entre les tombes seront engazonnées.
- La dépose des câbles et des poteaux des réseaux rue sous les vignes aura lieu dans 2 mois.

La séance est levée à 19 H 30.

A Choisey, le 12 octobre 2018
M. LAB JC, Le Maire

